



# NHÀ IN NGUYỄN-VĂN-CÙA

Có bán dây băng (écharpe) cho các quan, — ai và phó lồng, Hội-dồng và Xá-trường  
Hàng tốt, — Giá rẻ.

Etude de M<sup>e</sup> Michel VABOIS et Robert FERLANDE  
Avocats à la Cour d'Appel de Saigon — 48 Boulevard Bonnard, SAIGON

## VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE

au plus offrant et dernier enchérisseur

En l'audience des criées du Tribunal de Rachgian, séant au Palais de Justice de cette ville,

### D'un lot d'immeubles situé au Centre de Long-My

L'ADJUDICATION AURA LIEU

LE JEUDI 30 SEPTEMBRE 1937  
A 7 h. 30 du matin

On fait savoir à tous ceux qui l'appartiendra

Qu'aux requête, poursuite et diligence du sieur Nanthappachet, ex-prêtre d'origine cambodgienne, démenteur à Cantho.

Ayant pour conseil M<sup>e</sup> Michel Vabois et Robert Ferlande, Avocats à la Cour d'appel de Saigon lesquels sont constitués et continueront d'occuper p<sup>r</sup> ur lui sur les présentes et suites.

Il est fait une bonne et due forme expédition d'une forme expédition d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil français de Cantho, le 27 Mai 1930, enregistré à Cantho, le 14 Juillet 1930, folio 71, case 4, vol. 40.

En vertu d'une ordonnance rendue sur requête par M. le Président du Tribunal de Rachgian le 1<sup>er</sup> Octobre 1937, enregistrée au 8 Bureau de Saigon le 28 Septembre 1937, folio 92, case 10, il sera procédé à la vente par expropriation forcée aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles appartenant au sieur Mai-viet-Pham propriétaire démenteur à Long-My Rachgia.

### Désignation des immeubles à vendre

1. Un Immeuble foncier N° 45 du Centre de Long-My formé par le lot 68/28; la ferme feuille du plan, consistant en un terrain bâti sur lequel est édifiée une construction en maçonnerie à étage à usage de commerce et d'habitation, d'une contenance de 0m² 04a 77c, bornée : Au Nord par la rue 24; A l'Est par le lot 66 24; Au Sud par une rive; A l'Ouest par le lot 54 24; et appartenant en toute propriété à Monsieur Mai-viet-Pham, né vers 1874 à Thaong-nanh (Cantho) do-mi à Long-My.

2. Un Immeuble foncier N° 68 du Centre de Long-My formé par le lot 68/23 de la ferme feuille du plan, consistant en un terrain d'habitation d'une contenance de 0m² 51 c, bornée : Au Nord par la rue 24; A l'Est par le lot 65 23; Au Sud par le lot 51; A l'Ouest par le lot 67/28; et appartenant en toute propriété à Monsieur Mai-viet-Pham surnommé.

Clauses et conditions de la vente fixées par l'article 200 du décret du 21 Juillet 1926

### Charges et accès soirs

Article premier. — L'Adjudicataire devra veillir à ce que l'enchère, lui-même ou dans le délai de vingt jours si l'enchère a été portée par un avocat, entre les mains du greffier, en même temps que le prix principal de l'adjudication, le montant des frais et des intérêts pour servir à la vente, soit levé et remis au créancier poursuivant de folle enchère, dans les vingt-quatre heures de l'adjudication.

D'autre part, la partie saisie tout autre créancier inscrit pourront, après le débailissement de la partie saisie, demander immédiatement la remise des droits de l'assurance, pour assurer la conservation des droits des intérêts.

Dans tous les cas, si un sinistre total ou partiel se produise pendant la période intégrale du prix, l'adjudicataire devra être tenu de rembourser à la compagnie d'assurance sera de plein droit transportées aux créanciers inscrits pour leur être attribuée suivant leurs droits de privilégi ou d'intérêts.

La dénonciation de la présente clause à la Compagnie d'assurance vaudra dénonciation de cession conformément à la loi.

### Contributions, intérêt du prix

Art. 5. — L'adjudicataire supposera le paiement du prix de l'adjudication, toutes les charges et contributions de quelque nature qu'elles soient pouvant grever les immeubles acquis. A cet effet, il sera tenu de faire les mutations nécessaires dans l'année.

Prohibition de détröller les immeubles vendus

Art. 6. — Avant le paie-

Etude de Mes Ch. GALLETT et B. COUGET,  
Avocats à la Cour d'appel de Saigon, 95, rue Pellerin

## VENTE SUR SAISIE-IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'audience des saisies-immobilières du Tribunal de Paix compétence étendue de Béntris, sis au Palais de Justice de cette ville

### Deux Parcelles de Terre sises au village de Thanh-phu, canton de Minh-tri (Béntris)

L'adjudication aura lieu  
Le Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 1937  
i Sept heures et demie du matin

### On fait avoir à tous ceux qui l'appar-

tiendra :

Qu'au cours de l'audience, le greffier pourra demander à l'adjudicataire de lui donner la somme nécessaire pour faire face aux dépenses de l'adjudication.

Art. 7. Dans le cas où l'adjudicataire userait de la faculté de déclarer commandement avec celui ou ceux qui se trouvent subit tout du paiement du prix et de l'exécution des charges de l'adjudication.

Mais dans aucun cas, cette solidarité n'incamera à l'avocat qui sera déclarer adjudicataire au nom et pour le compte d'un de ses à l'entendre, plusieurs personnes seraient sensiblement solidairement tenues entre elles du paiement intégral du prix.

L'adjudicataire survenant à la vente, devra verser sans迟延 les sommes qui pourraient être dues au greffier, et suivant procès-verbal

la somme du prix faite par lui entre les mains du greffier, pour lui permettre d'effectuer les formalités sus-venues.

Remise prolon-gation:

Art. 8. — L'adjudicataire paiera en plus des frais liés

entre les mains de l'avocat poursuivant le règlement des charges dû à l'avocat dudit jour et fixé l'adjudication des immeubles saisies au vendredi premier Octobre mil neuf cent trente et un, à sept heures et demie du matin.

Exécution de dommages

Art. 9. — Le créancier pourra être dédommager dans l'étendue de son intérêt à l'avocat poursuivant.

L'adjudicataire devra faire élection de dommages auquel il pourra être dédommager dans l'étendue de son intérêt à l'avocat.

Cession signification en cas de surenchère

Art. 10. — En cas de surenchère, la surenchérisseur devra dans le vingt-quatre heures qui suivront la surenchère justifier de sa validité suffisante.

Il devra notamment dans ledit délai, désigner entre deux personnes, l'une suivant le montant des frais de poursuite de vente, annoncés avant l'adjudication, objet de la surenchère ainsi que le montant de la remise proportionnelle due à l'avocat.

Cette élection de dommages est attributive de juridiction.

Art. 11. — Les deux parties à l'élection de dommages, devront faire élection de dommages auquel il pourra être dédommager dans le même délai, consigné entre les mains du greffier devant la surenchère, le montant de celle surenchère qui restera, en cas de folle enchère, et en tout état de cause, acquise, aux créanciers, c'est-à-dire pour assurer le prix et la partie saisie, il y a lieu.

A défaut de ces consignations, la surenchère sera considérée comme nulle et non avue et sa validité ne pourra être demandée, ni

Si sur la vente sur surenchère, le surenchérisseur ne demeure point adjudicataire, la somme par lui consignée pour assurer le paiement intégral du prix et la partie saisie, lui sera immédiatement restituée.

Distribution du prix de vente

Art. 12. — Le créancier pourra réservé le droit de requérir aussitôt que le prix de vente aura été constigué par l'adjudication, la somme correspondante à l'article 29825, du Décret du 21 Juillet 1928, les formalités de distribution dudit prix qui seront effectuées par les soins du Greffier, suivant les dispositions de l'article 308 du décret.

L'adjudicataire devra donc aviser le créancier poursuivant de la date de la consi-

enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit:

### Désignation des biens à vendre :

Immeubles inscrits au nom de Nguyen-van-Ngav, sis au village de Thanh-phu, canton de Minh-tri (Béntris), et désignés ci-après :

1. Une parcelle de jardin de un hectare vingt deux ares cinquante centiares (t. b. 25, 50) sis audit villa de Thanh-phu, portée au diabolus actuel village sous les nos 848, 1002, 78 et bornée au nord par 79, au sud par 78, à l'est par 79, et à l'ouest par 78.

Elle a été procédé à l'audit village de Thanh-phu, portée au nom de Nguyen-van-Ngav, portée au diabolus actuel village sous les nos 848-1298-79, et bornée au nord par 551 et 56, au sud, au sud par 79, à l'est par 2 feuille et à l'ouest par lots A, B, D, E, C.

2. Une parcelle de rétention de deux hectares trente-quatre ares cinquante centiares (t. b. 24, 80) sis audit village de Thanh-phu (Béntris), inscrite au nom de Nguyen-van-Ngav, portée au diabolus actuel village sous les nos 848-1298-79, et bornée au nord par 551 et 56, au sud, au sud par 79, à l'est par 2 feuille et à l'ouest par lots A, B, D, E, C.

### Mise à prix

Outre les charges, clauses e' conditions dans le cahier des charges, les en-tiers seraient régulièrement visé, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de My tho, le deux juillet 1937, vol. 44, n° 60. Il a été procédé à l'audit village de Thanh-phu (Béntris), inscrite au nom de Nguyen-van-Ngav, portée au diabolus actuel village sous les nos 848-1298-79, et bornée au nord par 551 et 56, au sud, au sud par 79, à l'est par 2 feuille et à l'ouest par lots A, B, D, E, C.

Cinq cents piastres, 500 \$ 00

Môimô dô moa iai Qua-chua - qui-ba qui-cò dem vè so sàu với dò mòi khac của chi em, nèo dò chia Qua-chua iai soi phat-phat-phi. Tò soi Bento thi si có dò cát giò.

Qua Trang-av

Ký tên: B. COUGET

### Purge

Il est, dans tous cas de droit et au profit desquels il pourra être prises inscriptions d'hypothèques légales sur l'immeuble mis en vente devront requérir la transcription du jugement et la délivrance d'un certificat de purge à l'article 896 du Code de Procédure civile modifié par la loi du 21 Mai 1858.

Le Faub et rédigé à Saigon, le 2 octobre 1937, pour l'avocat poursuivant, soussigné,

Signe: B. COUGET

Enregistré au 3e Bureau de Saigon, 14 J. 16, 2 September 1937, folio 63 case 12. — Reg. 0 \$ 00

Signe: FONTANIER

Pour tous renseignements, prire de s'adresser à l'étude de Michel GALLETT et B. COUGET, Avocats à la Cour d'Appel de Saigon 9, rue Pellerin et au Greffe du Tribunal de Paix, pour l'avocat poursuivant, étude de Rachgian, le 2 octobre 1937.

Cho lục shau quan từ tung lam den ngay 1<sup>er</sup> October 1937, dung bui gò ruoi sorm mai, lai Tao-sa-16. Entrie noi phong phai mai se giao già ban 2 soi dat lai qia leiqi lang (baophu), long Minh-tri (Béntris).

Re gach chung lai 1 Nám trâm đồng bac . . . . . 500 \$ 00

Nhu ai muốn rõ các điều lệ trong vụ phán án này thì xin do sự phán án Qua Trang-av Ch. Gallet và B. Couget số 9 đường Pellerin tại 14 J. 16, 2 September 1937, folio 63 case 12.

Để thuận tiện cho việc thi hành, xin ghi rõ tên của hai bên:

Qua Trang-av

Ký tên: B. COUGET

# SPORT

Thuốc ván tai day co mùi thơm

của thunde bên Tây



Ngon hon thuoc ván tai day co các ngài thường hút

5 xu một gói 20 điếu







